



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 02 DECEMBRE 2021

MEMBRES PRESENTS : José DE JESUS – Louis FINANCE – José ROMERO

Contrôles des feuilles de matchs.

D1 : Match no 23601087 U S V P – S U AGEN2 du 28.11.2021 à 15h00. RESERVE d'avant match. Considérant la réserve d'avant match, confirmée par le club de l'U S V P, recevable dans la forme. Considérant que celui-ci porte une réserve sur la qualification et la participation des joueurs du SU AGEN inscrits sur la feuille de match en objet, susceptible d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas le même jour ni le lendemain. Après la vérification de la feuille de match de **R3** poule I du 20.11.2021 SU AGENAIS1 – AMBARESIENNE ES1 il apparait que aucun joueur de cette rencontre n'est inscrit sur la feuille de match en objet. Par ces motifs, la commission dit la réserve non fondée et valide le résultat acquis sur le terrain.

Match remis au 12.12.2021

D3 Poule B	U S V P – STE BAZEILLE	no 23609500	15H00
	U S A D – LE MAS	no 23609546	15H00
D4 Poule B	S U AGEN – AGEN RC	no 23930827	11/12 19H00
	A S PASSAGE – MONFLANQUIN	no 23930825	15H00
	U S P F – CASTELMORON	no 23930824	13H00
	ASTAFORT – FUMEL	no 23930828	15H00

Mise à jour des matchs remis :

Toutes les rencontres ont été programmées, merci aux clubs de consulter Footclubs afin de connaître les dates de report.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

**Le président
José ROMERO**